



## Assemblée publique

### District électoral des Forges

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

**1** Lors de la séance que son Conseil a tenue le 4 juillet 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 81 / 2023 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'ajuster les limites des zones résidentielles rurales et d'agrandir une aire écologique, au nord-ouest du boulevard Saint-Michel et de fixer le cadre normatif en fonction du plan d'aménagement d'ensemble approuvé.

**2** Ce projet de règlement affecte la zone visée de la manière ci-dessous décrite.

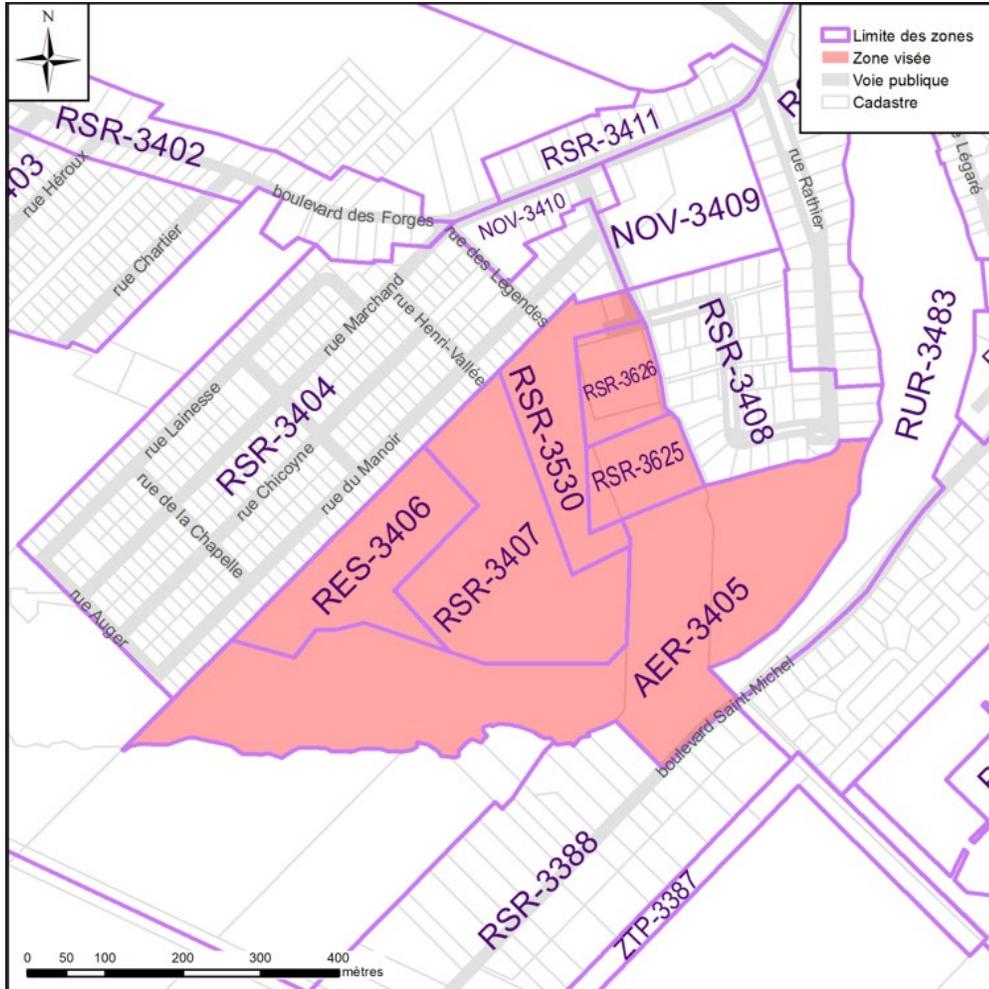
#### **DISPOSITIONS # 1 à 5**

#### Objets :

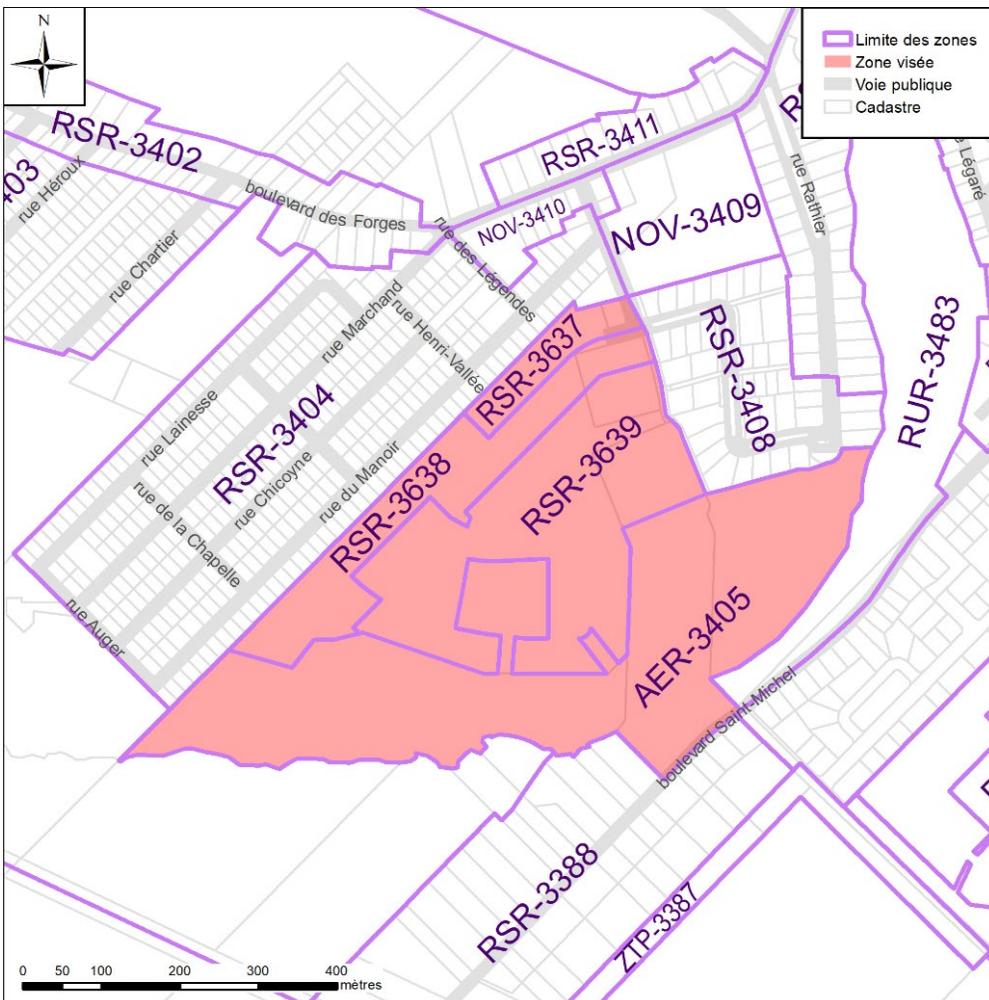
- Remplacer les zones RSR-3626, RSR-3625, RSR-3530, RSR-3407, et RES-3406, par les zones RSR-3637, RSR-3638 et RSR-3639 ainsi que d'agrandir la zone AER-3405 à même une partie de la zone RSR-3639;
- Création des grilles de spécifications des zones RSR-3637, RSR-3638 et RSR-3639;
- Suppression des grilles de spécification des zones RSR-3626, RSR-3625, RSR-3530, RSR-3407 et RES-3406;
- Créer une disposition spéciale pour l'aménagement d'une zone tampon dans la zone RSR-3637;
- Modifications des normes sur les équipements accessoires dans la disposition spéciale 9.4.

Zone visée :

**Zonage actuel**



**Zonage projeté**



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 15 août 2023** à **18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002  
Courriel : [urbanisme@v3r.net](mailto:urbanisme@v3r.net)

6 On peut consulter le projet de règlement n° 81/2023 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net).

Trois-Rivières, ce 19 juillet 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002